

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 28 septembre 2010 à 19 h 30 à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Sandra East, Hélène Farsa, Paule Fortier, Estelle Labelle, Christine Labrie, Lise Landry, Lucie Ouellette, Guylaine Richer, MM. Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Claude Girard, Gilbert Guérette, Louis Kemp, Daniel Legault, Jean Paquette, Michel Phaneuf et Stéphane Racine, ainsi que Mmes Karine Lefrançois et Elisa Rietzschel, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mmes Marie-France Boyer, dir. gén. adj., Nathalie Joannette, dir. gén. adj., M. Richard Chaurest, dir. gén. adj., Mmes Lyson Dompierre, dir. adj. serv. org. scol., Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm., MM. Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Dominique Robert, dir. serv. org. scol. et Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin.

Mme Johanne Roy et M. Normand Chalifoux ont prévenu de leur absence.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-100928-3354

Il est proposé par Mme Lise Landry

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance du 31 août 2010.

Adopté

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-100928-3355

Il est proposé par M. Michel Arcand

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
5. Recommandations de la commission d'étude éducative :

- 5.1. Cadre d'organisation scolaire 2011-2014 – adoption pour consultation;
- 5.2. Calendrier scolaire 2011-2012 de la formation générale des jeunes – adoption pour consultation;
- 5.3. Calendrier scolaire 2011-2012 de la formation générale adulte et professionnelle – adoption pour consultation;
6. Recommandations de la commission d'étude éducative :
 - 6.1. Mandat au comité de gouvernance et d'éthique – adoption;
7. Plan stratégique 2010-2015 – adoption pour consultation;
8. Plan de réduction de la taille des effectifs et des dépenses de fonctionnement de nature administrative – adoption;
9. Création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en ingénierie spécialités mécanique et électricité, et en ingénierie spécialités structure et génie civil 2010-2013 – adoption;
10. Acquisition de servitude de passage sur les terrains de la Corporation de l'Abbaye d'Oka et de la Société des établissements de plein air du Québec – adoption;
11. Désignation d'un directeur général adjoint afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en conformité de l'article 203 de la LIP – adoption;
12. Avis et recommandations du protecteur de l'élève; (*huis clos*);
- 13.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 1^{er} juin 2010;
- 13.2. Compte rendu du comité de gouvernance et d'éthique du 8 juin 2010;
- 15.1 Motion de félicitations – Programme DÉCLIC;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

CADRE D'ORGANISATION SCOLAIRE 2011-2014 – CONSULTATION

Résolution n° CC-100928-3356

ATTENDU que la Commission scolaire doit revoir annuellement son cadre d'organisation scolaire;

ATTENDU que des modifications doivent être envisagées pour l'année 2011-2014 en fonction des variations de la clientèle étudiante;

ATTENDU les articles pertinents de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU que le projet a été étudié par la commission d'étude éducative, qui en recommande son adoption aux fins de consultation;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, des municipalités du territoire, des syndicats et toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU les discussions relativement au contenu du document de consultation et le consensus qui en ressort;

Il est proposé par M. Claude Girard

D'ADOPTER pour consultation le projet de cadre d'organisation scolaire pour l'année 2011-2014, incluant la démarche de consultation;

DE TENIR une audience publique le 2 novembre 2010;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 26 novembre 2010, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 14 décembre 2010, sur recommandation de la commission d'étude éducative;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 579.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES JEUNES – CONSULTATION

Résolution n° CC-100928-3357

ATTENDU que l'article 238 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des écoles, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique de l'éducation préscolaire, de l'enseignement primaire et de l'enseignement secondaire;

ATTENDU que les articles 193 et 244 de cette même loi stipulent que le calendrier scolaire est l'objet de consultation auprès du comité de parents et des enseignants;

ATTENDU la volonté du conseil des commissaires de consulter les conseils d'établissement des écoles de la Commission scolaire;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADOPTER, aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendrier scolaire 2011-2012 pour la formation générale des jeunes;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 24 novembre 2010;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 580.

Adopté

CALENDRIER SCOLAIRE 2011-2012 DE LA FORMATION GÉNÉRALE ADULTE ET PROFESSIONNELLE – CONSULTATION

Résolution n° CC-100928-3358

ATTENDU que l'article 252 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que la Commission scolaire établit le calendrier scolaire des centres d'éducation aux adultes et des centres de formation professionnelle, en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique;

ATTENDU que l'article 254 de cette même loi stipule que le calendrier scolaire est objet de consultation auprès des enseignants;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude éducative;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER aux fins de consultation auprès des groupes concernés, le projet de calendriers scolaires 2011-2012 pour la formation générale adulte et professionnelle;

DE DEMANDER le retour des avis pour le 24 novembre 2010;

DE VERSER lesdits documents pertinents au répertoire des présentes sous la cote 581.

Adopté

M. Louis Kemp occupe son siège à 20 h15.

MANDAT AU COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Résolution n° CC-100928-3359

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la Procédure de traitement des demandes de révision (ACC-01);

ATTENDU le mandat conféré au comité de gouvernance et d'éthique (rés. n° CC-090825-3115);

ATTENDU la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'AJOUTER le mandat suivant au comité de gouvernance et d'éthique :

- recevoir une compilation des demandes de révision déposées auprès secrétaire général conformément aux articles 9 à 12 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015 – CONSULTATION

Proposition

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant l'adoption d'un plan stratégique par la commission scolaire;

ATTENDU que le plan stratégique 2006-2010 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) arrivait à échéance le 30 juin 2010;

ATTENDU la volonté de la CSSMI de se doter d'un nouveau plan stratégique couvrant une période de cinq années;

ATTENDU la démarche de cueillette d'information qui a eu lieu en mars 2010 auprès des conseils d'établissement ainsi que du personnel des établissements et des services administratifs et qui a été enrichie par la réflexion du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des tables de concertation du primaire, du secondaire, des centres et des services administratifs;

ATTENDU que cette cueillette ainsi qu'un bilan du plan stratégique 2006-2010 ont permis de dresser un état de situation et d'identifier les éléments à améliorer ainsi que les défis à relever à partir d'un portrait organisationnel et de portraits sectoriels de la CSSMI;

ATTENDU que cet état de situation a servi de référence afin d'établir les orientations stratégiques, les axes d'intervention, les objectifs ainsi que les résultats attendus du plan stratégique 2010-2015;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, de tous les membres de son personnel, des partenaires du territoire et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité plénier;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER pour consultation le projet de plan stratégique 2010-2015;

DE TENIR une audience publique le 26 octobre 2010;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 19 novembre 2010, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 14 décembre 2010, sur recommandation du comité plénier du conseil des commissaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 582.

AMENDEMENT

Résolution n° CC-100928-3360

Il est proposé par M. Denis Claude Blais

DE MODIFIER le projet de plan stratégique 2010-2015 de la manière suivante :

- page 36, à la rubrique intitulée : « VISION », par le retrait du mot « *efficiente* » et son remplacement par le mot « *efficace* », de manière à ce que la vision de la CSSMI se lise comme suit :

« Résolument centrée sur la réussite et la persévérance de tous les élèves, jeunes et adultes, et ouverte sur sa communauté, la CSSMI se veut une organisation apprenante, dynamique et efficace, s'appuyant sur les compétences de son personnel. »

Le vote est demandé sur cette proposition.

POUR (14) : Michel Arcand, Pierre Bertrand, Denis Claude Blais, Jean Deschênes, Sandra East, Paule Fortier, Claude Girard, Gilbert Guérette, Estelle Labelle, Christine Labrie, Daniel Legault, Lucie Ouellette, Michel Phaneuf et Guylaine Richer.

CONTRE (7) : Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Nadine Blais, Hélène Farsa, Louis Kemp, Lise Landry et Jean Paquette.

Adopté

PLAN STRATÉGIQUE 2010-2015 – CONSULTATION

Résolution n° CC-100928-3361

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'instruction publique* concernant l'adoption d'un plan stratégique par la commission scolaire;

ATTENDU que le plan stratégique 2006-2010 de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) arrivait à échéance le 30 juin 2010;

ATTENDU la volonté de la CSSMI de se doter d'un nouveau plan stratégique couvrant une période de cinq années;

ATTENDU la démarche de cueillette d'information qui a eu lieu en mars 2010 auprès des conseils d'établissement ainsi que du personnel des établissements et des services administratifs et qui a été enrichie par la réflexion du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA et des tables de concertation du primaire, du secondaire, des centres et des services administratifs;

ATTENDU que cette cueillette ainsi qu'un bilan du plan stratégique 2006-2010 ont permis de dresser un état de situation et d'identifier les éléments à améliorer ainsi que les défis à relever à partir d'un portrait organisationnel et de portraits sectoriels de la CSSMI;

ATTENDU que cet état de situation a servi de référence afin d'établir les orientations stratégiques, les axes d'intervention, les objectifs ainsi que les résultats attendus du plan stratégique 2010-2015;

ATTENDU que le conseil des commissaires souhaite obtenir l'avis des conseils d'établissement, du comité de parents, du comité consultatif des services aux EHDAA, de tous les membres de son personnel, des partenaires du territoire et de toute personne intéressée à émettre un avis;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif de gestion;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité plénier;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADOPTER pour consultation le projet de plan stratégique 2010-2015;

DE TENIR une audience publique le 26 octobre 2010;

DE RECEVOIR les avis par écrit jusqu'au 19 novembre 2010, en vue d'une décision à la séance du conseil des commissaires du 14 décembre 2010, sur recommandation du comité plénier du conseil des commissaires;

DE VERSER ledit document au répertoire des présentes sous la cote 582.

Adopté

CRÉATION D'UN RÉPERTOIRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉS MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ, ET EN INGÉNIERIE SPÉCIALITÉS STRUCTURE ET GÉNIE CIVIL 2010-2013

Résolution n° CC-100928-3362

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le Règlement sur les contrats de services des organismes publics;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU que la Commission scolaire doit octroyer de gré à gré des contrats de moins de 100 000 \$ pour des services professionnels fournis par des firmes d'architectes ou d'ingénieurs en utilisant un répertoire de prestataires de services préalablement qualifiés tel que prévu à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU les principes retenus pour la création d'un répertoire des professionnels (rés. n° CC-100622-3310);

ATTENDU l'appel d'offres public de qualification de prestataires de services régionalisé pour la création d'un répertoire de services professionnels en architecture, en génie mécanique-électrique et en génie structure-civil 2010-2013 actuellement en cours et dont l'ouverture des soumissions est prévue le 8 septembre 2010;

ATTENDU la formation du comité de sélection (rés. n° CC-100831-3336);

ATTENDU la recommandation du comité de sélection;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE CRÉER le répertoire des services professionnels 2010-2013 composé des firmes suivantes :

- Architectes :

1. Bergeron Bouthillier + Falardeau architectes en consortium;
2. Bouré Therrien architectes;
3. Claude Hamelin Lalonde Desjardins Khamlong architectes;
4. Emery architecte;
5. François Grenon architecte;
6. Jean-Marc Coursol architecte;
7. L'Écuyer Lefaivre architectes;
8. Yves Woodrough architectes;
9. Tremblay l'Écuyer Architectes Associés;
10. Yelle Maillé Legault architectes en consortium;

- Ingénieurs, spécialités mécanique et électrique :

1. Dessau inc.;
2. Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.;
3. Martin Roy et Associés inc.;

- Ingénieurs, spécialités structure et génie civil :

1. Dessau inc.;
2. Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés Inc.;
3. Projeco Ingénierie Inc.

Adopté

ACQUISITION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES TERRAINS DE LA CORPORATION DE L'ABBAYE D'OKA ET DE LA SÉPAQ (SOCIÉTÉ DES ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR DU QUÉBEC)

Résolution n° CC-100928-3363

ATTENDU que des travaux de remplacement du système d'eaux usées ont été effectués à l'école secondaire d'Oka à l'été 2009;

ATTENDU qu'une nouvelle conduite d'égout sanitaire est passée sur une partie de terrain appartenant à la Corporation de l'Abbaye d'Oka et sur une partie de terrain appartenant à la Sépaq (Société des établissements de plein air du Québec) afin d'acheminer les eaux usées de l'école secondaire d'Oka dans les étangs aérés de la Municipalité d'Oka;

ATTENDU que la Commission scolaire doit acquérir des servitudes de passage avec la Corporation de l'Abbaye d'Oka et avec la Sépaq;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'AUTORISER la présidente et le directeur général à signer tout document pour donner effet aux présentes, le tout, sous condition qu'aucune obligation monétaire n'y soit attachée;

DE VERSER l'acte de servitude de passage au répertoire des présentes sous la cote 582A.

Adopté

PLAN DE RÉDUCTION DE LA TAILLE DES EFFECTIFS ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE NATURE ADMINISTRATIVE

Résolution n° CC-100928-3364

ATTENDU la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette* (Loi);

ATTENDU les lignes directrices à l'intention des commissions scolaires de la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport concernant les mesures à prendre par les commissions scolaires afin de réduire la taille de leur effectif et leurs dépenses de fonctionnement de nature administrative;

ATTENDU qu'en vertu de la Loi, chaque commission scolaire doit, avant le 30 septembre 2010, soumettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport un plan de réduction de la taille de ses effectifs et de ses dépenses de fonctionnement de nature administrative;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation du comité plénier du conseil des commissaires;

Il est proposé par M. Louis Kemp

D'ADOPTER le « Plan de réduction de la taille des effectifs et des dépenses de fonctionnement de nature administrative »;

DE SOUMETTRE le « Plan de réduction de la taille des effectifs et des dépenses de fonctionnement de nature administrative » à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, et ce, avant le 30 septembre 2010;

DE VERSER ledit Plan au répertoire des présentes sous la cote 583.

Adopté

DÉSIGNATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT AFIN D'EXERCER LES FONCTIONS ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN CAS D'ABSENCE OU D'EMPÊCHEMENT DE CE DERNIER EN VERTU DE L'ARTICLE 203 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Résolution n° CC-100928-3365

ATTENDU que suivant l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*, le directeur général adjoint exerce les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE DÉSIGNER monsieur Richard Chaurest, directeur général adjoint, afin d'exercer les fonctions et pouvoirs du directeur général en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, le tout, conformément à l'article 203 de la *Loi sur l'instruction publique*.

Adopté

M. Stéphane Racine occupe son siège à 20 h 40.

HUIS CLOS

Résolution n° CC-100928-3366

Il est proposé par Mme Sandra East

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 20 h 45.

SÉANCE PUBLIQUE

Résolution n° CC-100928-3367

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 20 h 55.

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-100928-3368

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève le 2 septembre 2010 (plainte n° PE-1011-004);

ATTENDU la décision du conseil des commissaires du 31 août 2010 (rés. n° CC-100831-3349);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par M. Jean Paquette

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant l'élève (nom);

DE MAINTENIR, compte tenu de l'avis et du rapport du protecteur de l'élève, la décision de classement de l'élève (nom) en classe spécialisée de type TED pour l'année scolaire 2010-2011;

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 584.

Adopté

M. Michel Arcand quitte son siège à 21 h 5.

M. Denis Claude Blais quitte son siège à 21 h 15.

MOTION DE FÉLICITATIONS – PROGRAMME DÉCLIC

Résolution n° CC-100928-3369

ATTENDU qu'une équipe multidisciplinaire de la CSSMI a mis en place le programme Déclic;

ATTENDU que ce programme vise la promotion de la persévérance scolaire chez des élèves à risque de décrochage âgés de 12 à 17 ans, qu'il permet aux élèves de faire le point sur leurs habitudes de consommation de psychotropes et des impacts sur leur vie, qui permet aux élèves de découvrir et d'actualiser leurs forces et leurs intérêts à travers des activités stimulantes et valorisantes et qui offre des outils concrets visant à développer des habiletés de communication, de contrôle de soi et de gestion de conduites à risque;

ATTENDU que ce programme a été élaboré en partenariat avec le Centre André-Boudreau (centre de réadaptation en dépendance des Laurentides);

ATTENDU que la CSSMI et le Centre André-Boudreau ont remporté le 12 mai dernier, le prix d'excellence de l'Association des centres de réadaptation en dépendance du Québec pour le programme Déclic;

Il est proposé par Mme Guylaine Richer

D'ADRESSER des félicitations à la Direction générale, à la Direction du service de la formation générale des jeunes, et plus particulièrement à mesdames Nathalie Lebonville technicienne en éducation spécialisée, Sophie Rigoulet-Faure, enseignante, Claude Rivest, psychologue, et Jocelyne Pigeon, coordonnatrice, pour la mise en œuvre du programme Déclic en partenariat avec le Centre André Boudreau;

D'ADRESSER des félicitations à cette équipe pour avoir gagné le *Prix d'excellence en partenariat* le 12 mai dernier.

Adopté

M. Jean Paquette quitte son siège à 21 h 25.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-100928-3370

Il est proposé par Mme Lucie Ouellette

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 21 h 40.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général